



Absences pour évènements familiaux

CGT LCL - Le Crédit Lyonnais
November 2009
évènements familiaux ...
... les absences dont vous pouvez bénéficier
(Art 69 et 60 de la Convention Collective)

En raison d'un évènement lié à votre vie familiale, vous souhaitez vous absenter de votre poste de travail. Vous pouvez bénéficier de jours d'absence rémunérés ou sans solde, non rémunérés -sur présentation d'un justificatif (certificat de naissance, de mariage, de décès, ...)- Et doivent être pris au moment où l'évènement intervient ...

Motif de votre absence	Nombre de jours d'absence autorisés si vous bénéficiez d'un statut d'ouvrier	Rémunération de vos jours de congés	
		Rémunérés	Sans solde
Mariage / PACS ou fiançailles de salarié	3 jours	4 jours	1 jour
Mariage / PACS des descendants ou ascendants, ou mariage civil de salarié au PACS	3 jours	3 jours	1 jour
Mariage civil de salarié au PACS	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un ascendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré ou d'un descendant	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 3 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 3 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 4 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 3 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 4 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 5 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 3 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 4 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 5 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 6 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 3 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 4 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 5 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 6 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 7 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour
Décès d'un enfant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, d'un conjoint, d'un partenaire de PACS, d'un frère ou d'une sœur, ou d'un descendant de 1 ^{er} ou 2 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 3 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 4 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 5 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 6 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 7 ^{ème} degré, ou d'un descendant de 8 ^{ème} degré	3 jours	3 jours	0 jour

Par ailleurs des autorisations d'absences **rémunérées** sont accordées pour soigner un enfant malade ou en cas d'hospitalisation.
Des autorisations d'absences non rémunérées peuvent être également accordées pour s'occuper d'un proche âgé, handicapé, ou de personnes âgées.

➔ voir ou des la déclaration d'absence (DAC) à remplir ...

[VOIR TABLEAU]

suite info CGT

NOVEMBRE 2009

Un rappel sur quelques termes repris sur ce tableau :

ASCENDANTS = PARENTS

AUTRES ASCENDANTS = GRANDS-PARENTS, ARRIERE GRANDS-PARENTS

DESCENDANTS = ENFANTS

AUTRES DESCENDANTS = PETITS-ENFANTS

COLLATERAUX = FRERES, SŒURS, BEAUX-FRERES, BELLES-SŒURS

Cette info CGT est à retrouver sur

www.brefinfoscgt.org

